

ARRETE MUNICIPAL PERMANENT

Le Chemin de la Moraine des écoliers, voie vicinale N°1

Arrêté N°2024-620

La Maire de la commune de Pougny

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2211-1, L.2212-1, L.2212-2 et L.2212-4 relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la route ;

Vu la loi modifiée n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

Vu le code pénal, notamment ses articles R 25.15, R 26.15 et R 610-5 ;

Vu l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière, modifié par l'arrêté du 6 décembre 2011 ;

Considérant que la Maire se doit d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique ;

ARRETE

Article 1 : L'accès à la voie : Le Chemin de la Moraine des écoliers, voie vicinale N°1 est interdite à la circulation. Sauf ayant droit et engin agricole des parcelles riveraines.

Article 2 : Le Chemin de la Moraine des écoliers, voie vicinale N°1 ; toute circulation est interdite aux véhicules à moteurs ; sauf ayant droit et engin agricole des parcelles riveraines.
en conséquence : Interdiction à la circulation.

Article 3 : Ces infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbal et poursuivies conformément au règlement en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de publication de celui-ci.

Article 5 : Madame la Maire de Pougny et la Gendarmerie de Thoiry sont chargées de l'exécution du présent arrêté dont l'application sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Gex et à la gendarmerie de Thoiry.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Mme la Préfète de l'Ain : Mme Chantale MAUCHET

Mr le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Thoiry

Mr le Chef de l'Agence Routière et Technique Bellegarde Pays de Gex

La Communauté d'Agglomération du Pays de Gex

Fait à Pougny, le 13/08/2024

L'adjoint Délégué
Dundee VALOT

La Maire
Annie MARCELOT



chemin des Ecoitiers. V.C. n°1



Plan Xmap

